

persiste à s'obscurcir de plus en plus, malgré les sacrifices que le clergé a faits pour leur élection.»

Cet ordre du jour, basé sur les *bons principes*, est adopté avec enthousiasme.

* * *

M. Marchand (d'Iberville) croit le moment venu de présenter quatre-vingt-douze pétitions de Canadiens émigrés demandant à rentrer dans leur pays.

La joie des membres est indescriptible. Ils voient déjà tripler le nombre de leurs électeurs.

Mais l'évêque d'Antédon, Mgr. Laflèche, qui est venu surveiller les débats, et qui, en sa qualité d'évêque, a un contrôle incontesté sur les discussions du parlement, ouvre une bouche sacrée pour dire « qu'il ne permettra jamais l'introduction de cet élément corrompu au sein du troupeau dont Dieu lui a confié la garde, qu'il est en cela l'organe de l'épiscopat canadien, et que, s'il est indispensable que le pays soit colonisé, il ne l'est pas du tout qu'il ait des colons, que les forêts doivent être défrichées, mais qu'il faut avant tout y bâtir des églises, que si les canadiens aiment mieux émigrer que de mourir de faim à côté d'un presbytère, c'est qu'ils ont répudié tout patriotisme, et qu'il est dangereux de les laisser revenir; que, du reste, ils ont perdu aux États-Unis l'habitude salutaire de mettre des scapulaires à leurs charrues et de faire bénir leurs grains, que l'ensemencement des grains non sanctifiés causerait des tremblements de terre et autres catastrophes dans notre pays, si heureux jusqu'aujourd'hui.....etc.....»

Et, s'échauffant de plus en plus, l'évêque d'Antédon finit par déclarer qu'il est bon toutefois de laisser le député d'Iberville, qui est un *libéral mais-catholique*, renouveler indéfiniment ses pétitions, pour berner les braves gens qui ne sont pas tout à fait morts de faim en récitant le chapelet, mais qu'il serait souverainement démagogique et impie de leur prêter la moindre attention.

Ce qui distingue M. Chauveau de ses collègues du ministère, c'est l'habitude du langage diplomatique.

Ce mérite est indispensable avec un parlement habile et éclairé comme celui de Québec.

Ayant été dix ans surintendant de l'Instruction Publique sous les ordres de l'évêque de Montréal, M. Chauveau a appris à faire croire qu'il y avait des écoles dans le Bas-Canada. Ainsi, toutes les fois qu'il voulait parler d'une sacristie, M. Chauveau se servait invariablement du terme « école publique. »

Aujourd'hui, M. Joly lui ayant demandé quel serait le salaire des commissaires du service civil, l'Hon. premier répondit sans embarras « qu'il n'y aurait pas de salaire, mais une *indemnité* qui devra être fixée.